

Deux apprentis

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **69 (1930)**

Heft 44

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-223528>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

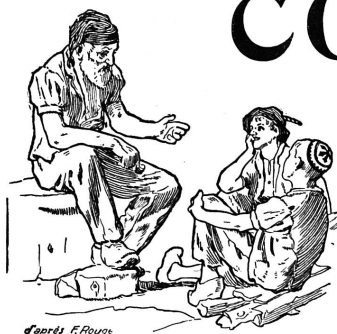
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE
PARAISANT LE SAMEDI



d'après F. Rouge

Rédaction et Administration :
Imprimerie **PACHE-VARDEL & BRON**, Lausanne
Pré-du-Marché, 7

Pour les annonces s'adresser exclusivement à
l'Agence de publicité **Gust. AMACKER**
Palud, 3 — LAUSANNE

Abonnement { Suisse, un an Fr. 6., six mois, Fr. 3.50
Étranger, port en sus.
Compte de chèques postaux **II. 1160**

Annonces { 30 centimes la ligne ou son espace.
Réclames, 50 centimes.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



L'AVOCAT ET LO LARRO

N dzouveno avocat dèvesà défeindre on lârro per devant lo Tribunal de La Couâ. L'avâi bouna lingua coumeint vo pâodè peinsâ et l'avâi tant bin dèvesâ que lè dzudzo n'ant pas pu fère autrament que dè relâti lo cambrioleur, coumeint dîant :

— Gâbi, que desâi, l'è on brav' homme que n'a jamé rein robâ dè sa via, tant honnito qu'on lâi bailleraî à vuardâ la tièce de l'Etat. L'a onna dizânnâ d'enfants et l'a pardieu bin à fère por ti les élevâ... Vo ne pâodè pas lo condannâ!

Que faillâi-te fère? L'an reinvouyî dein sa coumouna.

Pas pî onn'hâor' aprî, lo minna-mor reçut pè la pousta on patiet iô trovâ on tiesson dè cigârè, de clliâo tant gros cigare qu'on lârro dit dâi z'havanès, et on belliet que desâi dinse :

« Vo z'âi tant bin dèvesâ dè mè devant lo Tribunal que lè dzudzo sarant dâi rudo tâdié se ne m'avant pas relâdzi. Vo remâchâo bin et vo z'invouyo ci tiesson dè cigares.

« Faut pas vo tormenteâ po savâi de iô m'è venu l'ardzeit po lo payî : iè tot ballameint robâ lo portamounia dâo gendarme que mè gardâvè, tandis que vo menâde la leinga po mè défeindê! L'è don de l'ardzeit dâo gouvernemeint !

« Su po la via voutron *Gâbi.* »
Sami.

LE VIN SUISSE

SOUS ce titre, Raoul Ponchon, de l'Académie de Goucourt avait jadis raconté aux lecteurs du *Journal* que le vin suisse était « un vin absurde, incomplet, sans nulles qualités intimes... et que, grâce à ses vins sans acent la Suisse était pauvre en esthètes. » Il s'attira la verte réponse, que nous publions ci-dessous, due à la plume du poète genevois Jules Cougnard.

Raoul Ponchon, pauvre Ponchon !
Le voilà, devant un bouchon,
Qui verdit comme un cornichon,
Et qui renonce !
Ce fier biberon d'autrefois,
Que nous mettions sur le pavois,
N'a plus de force, et n'a de voix
Plus même une once.

Nos francs vins au goût de silex
L'obligent, *dura lex sed lex*,
A soudain courir au codex,
Et besoin urge,
S'il a seulement regardé
Quelque Cortaillod non fraudé,
Tel Dézaley pas galvaudé,
Qu'il prenne purge.

O misère : se voir réduit,
Après s'être si bien conduit,
A ce lamentable déduit !
O le pauvre homme !
Entre Basile et Bartholo,
Il est au bout de son rouleau ;
Dans son vin pur, il met de l'eau,
De l'eau de Rome.

Nos plans poussés en bon terrain,
Tous nos crus du Rhône et du Rhin,
Notre Amigne, couleur d'airain,
Notre Schaffhouse,
Nos Pullys et nos Dézaleys
Plus blonds que l'orge et que les blés,
Nos Neuchâtelois étoilés
Doux comme arbusse.

Et tant d'autres, tant d'autres plans,
Dont les produits mirobolants,
Pourprés, cuivrés, rouges ou blancs,
Font de la joie,
Ceux qu'on classe par numéros
— Ainsi le divin Homéros
Fait des magnanimes héros
Morts devant Troie. —

Il les repousse, il en a peur ;
Peur du septante-cinq, Seigneur !
Peur du nonante à fine odeur,
Peur de la corne,
La grande corne de fierté
Où, pour boire à la liberté,
Nos hommes, aux fêtes d'été
Lampent l'Yvorne !

Non, non ! Ponchon, tu blasphèmes ;
Recommence un peu tes schémas.
Aux cortons faiseurs d'eczémas
(Çà, c'est dommage,
Car les bourgognes des bons coins,
Je le dis sans rancune au moins,
Valent évidemment nos soins
Et notre hommage),

Aux Châteaux-Yquem, aux Margaux
Permetts donc qu'en nos madrigaux
Nous trouvions sinon des égaux,
Pourtant des frères,
Et si mélâner te plaît,
Taille pour un meilleur couplet
Ta gente flûte, ou ton sifflet,
Si tu préfères.

Tu avais mal à l'estomac
Quand, portant la gourde et le sac,
Tu fus chez nous pour voir le lac
Et la montagne.
Reviens donc, car, même à Fêchy,
Tu pourrais être rafraîchi,
Sans Vals, ni Vittel, ni Vichy,
Mieux qu'en Champagne.

— Ainsi parlé-je à ce garçon
Qui, sur la dent de Merdanson
Nous fit une alerte chanson,
Et dont la verve
Nous éblouit depuis toujours ;
Mais je crains bien que ce discours
Le trouve ayant changé d'amours.
Dieu le conserve !

Jules Cougnard.

Surenchère. — Accompagné d'un guide, un Américain gravissait le flanc du Vésuve.

Le volcan gigantesque, couronné d'un lourd panache de fumée, faisait entendre de sourds grondements, signe de l'activité du feu souterrain.

— Songez, monsieur, disait fièrement le guide, à l'énorme quantité de lave qui bouillonne là-dessous. Quel brasier d'enfer, quelle chaudière colossale, et quel incendie s'il y avait un éruption !... Voilà ce que vous n'avez pas en Amérique !

Alors, flegmatique, le Yankee :
— Phew ! En Amérique, nous avons certaine chute d'eau qui éteindrait tout cela en cinq sec !

Deux apprentis. — Un bourreau conduisant au gibet un pauvre diable, lui dit :

— Ecoutez, je ferai de mon mieux ; mais je dois pourtant vous prévenir que je n'ai jamais pendu.

— Ma foi, répond le patient, je vous avouerai également que je n'ai jamais été pendu non plus ; mais, que voulez-vous ; nous y mettrons chacun du nôtre. Il faut espérer que nous nous en tirerons !

HISTOIRE D'UN CHAT ET D'UN RAT

CAPITAINE, je viens de voir passer un rat dans l'entrepont.

— Un rat ? répondit le capitaine du *Cormoran*, on n'en avait pas encore signalé à bord !

— C'était à la vérité un tout petit rat, capitaine, mais je l'ai vu tout de même, sauf votre respect, comme je vous vois.

— Il faut parer à la multiplication de ces particuliers... Tiens, Poulidec, voilà vingt sous et trouve-nous un bon chat que l'on embarquera à bord du *Cormoran*.

Poulidec prit les vingt sous et s'en fut tout droit chez le père Yves, qui tenait dans une ruelle de Brest une gargote fréquentée par les matelots. Il se souvenait que là on voyait toujours circuler dans la salle, à l'heure des repas, cinq ou six chats qui quémendaient en miaulant les os ou les arêtes.

Le père Yves était en train de combiner le menu du lendemain. Poulidec lui expliqua ce qu'il désirait, et, comme il était un très ancien client, le gargarotier consentit à lui faire cadeau du chat le plus gros et le plus solide de la bande.

Poulidec le prit sous son bras, et en le caressant se mit en route vers le port, tandis que le père Yves effaçait tranquillement les mots « lapin sauté » du menu qu'il composait.

Inutile de dire que Poulidec n'avait pas soufflé mot des vingt sous.

* * *

Vingt-quatre heures plus tard, le *Cormoran* quittait Brest pour un long voyage, au grand déplaisir du gros chat, lequel, déjà dépaycé dans ce nouveau logis flottant, connut aussitôt l'horreur du mal de mer.

Pendant trois jours il resta pelotonné près du fourneau de la cuisine, malgré les invitations à aller manger le petit rat que lui prodiguait, sur l'ordre du capitaine, le matelot-cuisinier.

Un matin cependant le mal de mer ayant cessé, l'animal se sentit tout à coup un formidable appétit et, en l'absence de toute pâtée préparée à son intention, résolut de procéder, selon l'habitude de ses pareils, à un chapardement réparateur. Malheureusement la consigne était formelle ; rien de comestible ne traînait, même sur une planche élevée ; les armoires étaient soigneusement closes ; et les débris eux-mêmes jetés au fur et à mesure par-dessus le bastingage : le gros chat était là pour manger le petit rat, il fallait qu'il le mangeât !

— Au fait, se dit à la fin le chat, que la faim tenaillait, voyons tout de même ce que c'est que ce rat...

Et il descendit à pas feutrés dans la cale aux marchandises où, selon toutes probabilités, habitait le rat.

Or le ciel, qui a donné aux chats, pour qu'ils puissent surprendre les rats dans l'obscurité, des bottes de velours, leur a donné des yeux phosphorescents pour que les rats les voient venir... C'est le système des justes compensations.

Le rat vit donc venir le chat, et rentra presqu'en un trou que le chat dut se contenter de flairer.

Mais le ciel, pour compenser aussi la méfiance et l'agilité dont il a doté les rats, a doué les